ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE MEDIOUNA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N°50/2026

Le Gouvemeur de la Province de Mediouna, procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2.22.431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Etudes techniques de construction de logement administratif (résidence de M. le Gouverneur) en R+1- Province de Médiouna.**

Consistance de la préstation :

N°	Désignation	Caractéristiques techniques	U	Q	Conditions d'éligibilité des concurrents	Taux de la TVA
01	**ETUDES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION DE LOGEMENT ADMINISTRATIF (RÉSIDENCE DE M. LE GOUVERNEUR) EN R+1- PROVINCE DE MÉDIOUNA.**	Ce prix rémunère au forfait : ➢ La réalisation des études APS, APD et d'exécution (du bâtiment et des aménagements extérieurs) selon les plans de principe et de détail fournis par l'architecte du projet ➢ La fourniture d'une notice sécurité incendie établie par un BET agréé D21 ➢ La réalisation des études géotechniques par un laboratoire agréé ➢ Le visa de toutes les études par un bureau de contrôle ➢ L'établissement des dossiers de consultation des entreprises (DCE) ➢ L'établissement de l'estimation du projet ➢ **Toutes sujétions de bonne exécution**	*FT*	**01**	**1. Conditions :** - BET agréé D14, D15, D16, D17 - Laboratoire agréé EG1 **2. Pièces à fournir avant l'ouverture des plis :** - Certificat d'agrément du BET valide à la date d'ouverture des plis - Certificat d'agrément du laboratoire valide à la date d'ouverture des plis - Convention avec un BET agréé D21 - Convention avec un bureau de contrôle agréé	**20%**

Exigences :

- Le concurrent est tenu de déposer auprès de la DBM de la Province de Médiouna sise au siège de la province à Tit Mellil, avant la date et l'heure fixée pour l'ouverture des plis, les documents énumérés dans le tableau ci-dessus ;
- **Formats des livrables : 05 exemplaires sous format papier 03 en support informatique**

➢ Lieu d'exécution : **Siège de la Province de Médiouna**
➢ Lieu d'ouverture des plis : **Siège de la Province de Médiouna**
➢ Date de livraison de la prestation : **20 jours**
➢ Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 23/11/2026 à 12H00

Les plis des concurrents doivent être déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse **www.marchespublics.gov.ma**

D.B.M

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Province Mediouna

Pour le Gouverneur et par ordre
Le Secrétaire Général
Signé : Abdellatif BEN DRIOUECH